



## Les vacances de Saâdani

**L**e secrétaire général du FLN, Ammar Saâdani, prolonge ses vacances et, mieux, il n'est plus en Algérie depuis quelques jours. L'homme a préféré, en effet, reprendre son bâton de pèlerin et s'offrir un énième séjour en France alors qu'en Algérie, il fait l'objet d'un nouvel «assaut» de la part de ses opposants.

### DIGOUTAGE Par Arris Touffan

## Réveil

L'un des effets absolument surprenant du coup d'Etat en Turquie, c'est le rapprochement entre Erdogan et Poutine.

Hier encore, ils étaient prêts à se taper dessus grave. Un coup d'Etat domestique avorté plus tard, c'est le grand amour. Ou presque.

Erdogan a envoyé ces jours-ci un message dans lequel il s'excuse pour avoir fait abattre en... novembre 2015 un bombardier russe. «On tourne la page de la crise», s'exclame pour sa part Vladimir Poutine. L'un des points qui semblent les rapprocher, c'est la lutte contre le terrorisme. Il en a fallu du temps pour qu'Erdogan se réveille.

A. T.  
arrisetouffan@yahoo.fr

## En attente des nouveaux textes

Près d'une centaine de bureaux de liaison d'entreprises étrangères en Algérie sont toujours sans agrément, affirment des sources crédibles. Et pour cause, les responsables de ces structures sont toujours dans l'attente des nouveaux textes régissant cette activité et qui, semble-t-il, sont toujours au niveau du Secrétariat général du gouvernement (SGG).



## Limogeage confirmé

Le limogeage de Mohamed Talbi de la tête de la Direction générale des libertés publiques et des affaires juridiques vient de se confirmer officiellement. Le décret présidentiel mettant fin à ses fonctions vient d'être publié au Journal officiel. Pour rappel, Talbi était «officiellement» en congé. Mais selon une source sûre, cet homme-clé au ministère de l'Intérieur aurait été sanctionné pour avoir autorisé le Congrès extraordinaire de Louisa Hanoune.



## Un jour, un sondage

Pensez-vous que les familles algériennes sont, en général, très vigilantes concernant la sécurité de leurs enfants ?



OUI  NON  Sans opinion

Avez-vous déjà pris la peine de signaler un commerçant indélicat (en matière d'hygiène ou de prix) aux services compétents ?

### Résultat sondage

OUI :	NON :	S. OPINION :
9,2%	88,1%	2,6%

vit'amine !

aminolabter@hotmail.com

USINE D'HÉLICOS  
**L'ANP VA DEVENIR LE 2<sup>E</sup> ACTEUR INDUSTRIEL APRÈS SONATRACH !**



## SOIT DIT EN PASSANT

# La peine de mort au menu !

Il est des jours comme ça où, lorsqu'une fillette de 4 ans est enlevée puis retrouvée morte deux semaines après, personne ne s'étonne que le triste événement déclenche autant les passions. La Toile, solidaire du désarroi puis de la douleur des parents, crie sa colère et en appelle dans sa majorité à une mise à mort publique du ou des coupables. Et tandis que les uns interpellent la raison, les autres déclarent ne plus supporter que les auteurs de kidnappings, d'abus sexuels et autres crimes perpétrés contre un monde fait d'innocence, ne reçoivent pas le châtiement qu'ils méritent. Chacun fera part de la sanction qu'il juge la mieux appropriée

pour rendre justice aux parents endeuillés. Parmi ceux qui refusent de céder à la fureur lorsqu'elle se veut aveuglément assassine, il y en a qui m'ont écrit. Voici un exemple très nerveux de ce qui m'a été adressé m'accusant presque de travailler à un embrasement généralisé.

«Face à cette hystérie qui est en train d'amplifier en faveur de la peine de mort, on ne vous entend pas. Y a-t-il quelqu'un pour expliquer que la peine de mort n'a jamais et ne sera nullement dissuasive quel que soit le crime commis ? Les opinions publiques étant toujours avides de sang, aujourd'hui la demandent pour les "tueurs d'enfants" et demain pour quel

autre délit vont-ils l'exiger ? Les USA en sont l'exemple. La peine de mort existe mais les crimes de sang sont toujours en augmentation. Et que fait-on en cas d'erreur judiciaire ?»

Dans ce court message, presque toutes les questions sont abordées par une personne qui n'est pas seule à dire ses craintes face à une volonté fermement revendiquée de répondre à une violence par une autre violence ! Personne ne dit si l'enfant a été abusée sexuellement. Chez nous ce sont des choses que l'on répugne à évoquer publiquement. Tout ce qui tourne autour du sexe est tabou. Il l'est davantage lorsque l'abus est commis sur le

Par Malika Bousouf  
malikabousouf@yahoo.fr



corps d'une petite fille. Et quand le comble de l'horreur est atteint et que celui-ci est décapité, les délibérations autour de l'épineuse question que pose la peine de mort se font plus brutales. Il faut en reparler !

M. B.